# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

# Arrêté du 2.7 MAI 2015

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2ème classe du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2015

#### La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2002–1318 du 31 octobre 2002 portant statut particulier du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2002 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2002 fixant la liste des titres et diplômes donnant accès au concours externe de recrutement des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2014 modifié autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture et de la communication,

#### Arrête:

## Article 1er

Monsieur Richard LAGRANGE, inspecteur général des affaires culturelles, inspection générale des affaires culturelles, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2ème classe du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2015. Est nommé membre permanent de ce jury :

- Monsieur Eric LE MOAL, chef du service de l'action culturelle et territoriale, direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais.

Sont nommés membres de ce jury dans les spécialités suivantes :

#### Spécialité action culturelle :

- Madame Cécile DURET-MASUREL, conseillère à l'éducation artistique et culturelle, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

#### Spécialité arts plastiques:

- Madame Claire NEDELLEC, conseillère au service arts plastiques, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

#### Spécialité cinéma:

- Monsieur Luc NOBLET, conseiller cinéma-audiovisuel, direction régionale des affaires culturelles du Centre.

### Spécialité musique:

- Madame Sylvie PEBRIER, inspectrice de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, inspection de la création artistique, collège musique, direction générale de la création artistique.

### Spécialité théâtre:

— Madame Anne-Sophie DESTRIBATS, inspectrice de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, inspection de la création artistique, collège théâtre, direction générale de la création artistique.

#### Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Eric LE MOAL, chef du service de l'action culturelle et territoriale, direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais.

#### Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

27 MAI 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

C.CASTELL